

Programme de l'examen pour l'obtention du « Diplôme Professionnel Didactique Willems® »

Programme statutairement approuvé par l'Assemblée Générale de l'Association Internationale d'Éducation Musicale Willems du 29 juin 1975, tenue lors du Congrès de Turin, en présence et avec l'accord d'Edgar WILLEMS.

Tonalités et modes :

Toutes les tonalités majeures et mineures ; gammes chromatiques et autres modes : pentatonals, modes de Ré, de Mi, de Fa, de Sol, de Si ; hexatonal (tons entiers).

Mesures :

Simple, composées, alternées et à temps inégaux.

Épreuves écrites :

1. Écrire les armures et le chiffrage de trois mélodies jouées au piano ;
2. Dictée à une voix, modulante et avec chromatisme ;
3. Dictée à deux voix polyphoniques ;
4. Déterminer la nature de dix accords de 4 sons et de dix agrégats ;
5. Test audiométrique (réussi au 1/100° de ton)

Épreuves orales et pratiques :

1. Harmonisation de quelques gammes de mode majeur, mineurs et chromatique ;
2. Lire à vue un solfège avec rythmes jusqu'à la triple croche ;
3. Lire un solfège facile avec changements de clés (les sept clés lues par relativité ou absolu) ;
4. Improviser dans une tonalité mineure et une mesure, toutes deux tirées au sort (à partir de trois altérations) ;
5. Improviser au piano à deux voix harmoniquement et polyphoniquement ;
6. Jouer au piano trois chansons d'intervalles du Carnet 2b, désignées par le jury ;
7. Jouer au piano trois marches ou motifs plastiques des Carnets n° 9 et 10 désignées par le jury ;
8. Harmonisation d'une mélodie au piano ;
9. Donner une leçon pratique d'initiation musicale d'une heure ;
10. Donner un cours pédagogique à une classe d'étudiants comprenant un travail théorique et pratique sur les gammes et tonalités, la métrique, une dictée orale, une dictée rythmique écrite, une dictée mélodique écrite, des exercices de développement auditif, un déchiffrage, des exercices d'ordonnances et d'improvisation ;
11. Répondre à des questions sur la matière psychologique de l'initiation musicale, des débuts du solfège, des débuts du piano, de l'éducation musicale à l'école, de la pose de voix et d'éléments de thérapie musicale.

Travaux à faire à la maison :

1. Travail écrit libre (de dix à douze pages) sur un sujet concernant l'éducation musicale ;
2. Composition de trois petites chansons (genre chansons enfantines) avec accompagnement au piano ;
3. Composition de trois marches ou motifs plastiques pour le piano ;
4. Composition d'un chœur à quatre voix, et direction d'un chœur d'adultes ou d'enfants.

NB : Les candidats doivent avoir étudié les œuvres d'éducation musicale du Professeur Willems ainsi que d'autres œuvres pédagogiques. Ils doivent posséder un matériel didactique et sonore.